

## Factsheet: Nagelmackers Euro Corporate Bonds Classe de base CAP

Rapport mensuel au 31-10-24

Durée indéterminée

VNI: **93,36** EURRating Morningstar™: 

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

### Politique d'investissement

**Objectif d'investissement** Le fonds Nagelmackers Sustainable Euro Corporate Bonds a pour objectif d'accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des obligations d'entreprises émises par des institutions financières et des entreprises qui mènent des politiques de développement durable ou de responsabilité sociale des entreprises. **Approche de l'investissement** Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. La stratégie tient compte de certains critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance d'entreprise (ESG – Environment, Social, Governance). L'approche d'investissement durable du compartiment comprend les éléments suivants : Filtrage négatif basé sur les activités controversées (entreprises actives dans les activités controversées suivantes : armes controversées, armes à feu civiles, armes nucléaires, armes conventionnelles, tabac, divertissement pour adultes, alcool, jeux d'argent, organismes génétiquement modifiés et énergie nucléaire, gouvernements ou États membres dont le régime politique est instable ou dans lesquels il existe des violations manifestes des droits de l'homme). Filtrage basé sur les normes (normes Global Impact des Nations unies), l'intégration ESG (évaluation des entreprises sur la base des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise) et, enfin, l'approche Best-in-class. Au moins 70 % des actifs de ce fonds seront investis dans des instruments de créance (obligations et autres titres équivalents) émis par des entreprises. Au moins 80 % seront émis en euros. La qualité de crédit moyenne du fonds doit être supérieure ou égale à BBB (ou équivalent). Cette politique de placement fait partie intégrante de la fiche d'informations clés. Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s). Toute décision d'investir dans l'OPC se doit de tenir compte de toutes les caractéristiques et objectifs de l'OPC : ce fonds est SFDR art.8.

### Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 20-05-21 au 31-10-24



 Nagelmackers Euro Corporate Bonds Classe de base CAP

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

**Rendements**

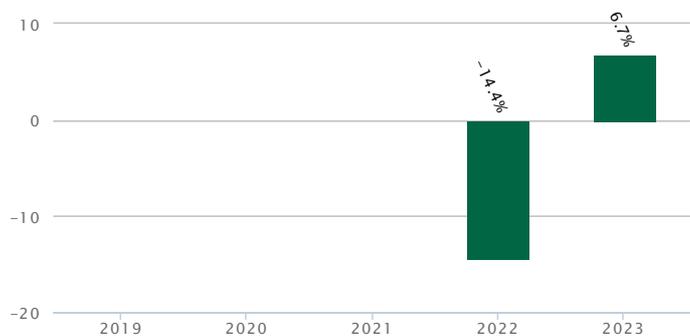
**Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 31-10-24\***

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	Depuis la création
Nagelmackers Euro Corporate Bonds Classe de base CAP	-0,37%	+1,14%	+3,01%	+8,28%	-2,04%	-1,95%

\* depuis le début de l'année

**Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23\***

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



■ Nagelmackers Euro Corporate Bonds Classe de base CAP

\* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav) et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

**Composition**

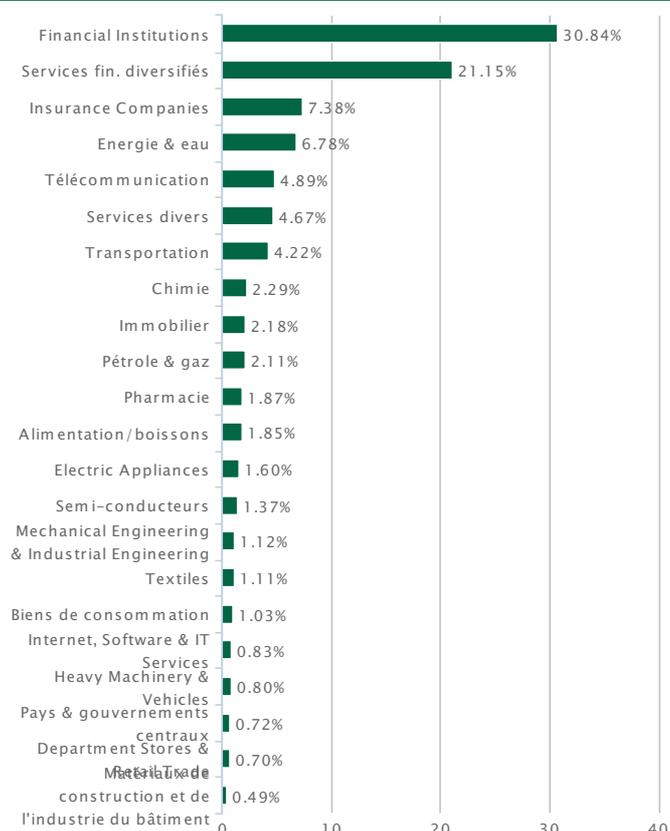
**Positions principales**

NATWEST GROUP PLC FL.R 23-34 28/02A	1,59%
MIZU FI 4.416 23-33 20/05A	1,55%
SOCIETE GENERALE SA 0.75 20-27 23/01A	1,52%
NASDAQ INC 4.5000 23-32 15/02A	1,45%
BNP PARIBAS FL.R 19-27 23/01A	1,44%
ALLIANZ SE FL.R 15-45 07/07A	1,43%
INFINEON TECHNO 1.625 20-29 24/06A	1,37%
NIBC BANK NV 0.25 21-26 09/09A	1,36%
ORSTED 3.25 22-31 13/09A	1,36%
TORONTO DOMINION BANK 3.129 22-32 03/08A	1,35%

**Dividendes bruts**

Distribue un dividende Non

**Répartition par secteur**

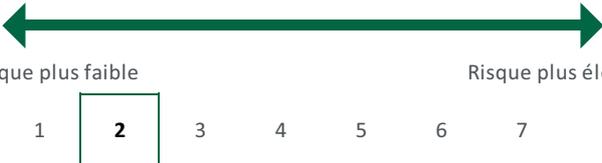


**Caractéristiques**

Général	
Type de parts	Actions de capitalisation
Taille de la classe d'actions	107.159,52 EUR
Taille du compartiment	127.252.833,16 EUR
Nombre de parts	1.141,64
Devise	EUR
Code ISIN	BE6325801437
Benchmark	Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return
Horizon d'investissement	Min 5 ans
Structure juridique	Compartiment de la société d'investissement de droit Belge Nagelmackers
Compartiment de	Nagelmackers
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port, 86C b320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Domicile	Belgique

Valeur nette d'inventaire (VNI)	
Première VNI	99,93 EUR au 20-05-21
Périodicité	La valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement à Bruxelles, sur la base des derniers cours connus pour cette évaluation.
Publication sur le site internet	<a href="http://www.tijd.be">http://www.tijd.be</a> <a href="http://www.lecho.be">http://www.lecho.be</a> <a href="https://www.nagelmackers.be">https://www.nagelmackers.be</a>

Dates appliquées pour les ordres	
Ordres reçus par Nagelmackers avant	J = date de la clôture de la période de réception des ordres de même que date de la valeur nette d'inventaire publiée : chaque jour ouvrable bancaire avant 14 heures.
Date d'évaluation du cours	J+1 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date de calcul de la valeur nette d'inventaire
Date-valeur	J+3 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date valeur des souscriptions et remboursements.

L'indicateur de risque	
	
Risque plus faible	Risque plus élevé
1	2
3	4
5	6
7	7
<p>L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible. Les risques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité : · Risque de taux : l'investissement porte sur des obligations. La valeur des obligations dépend de l'évolution du taux du marché des capitaux. · Risque de crédit : l'investissement porte sur des obligations. Il se peut que les émetteurs d'obligations soient en défaut de paiement. · Risque d'inflation : le pouvoir d'achat de l'euro investi, et ainsi de l'investissement peut diminuer à cause de l'inflation. · Risque de concentration : L'investissement porte sur des obligations d'entreprises, ce qui crée une forte concentration d'investissements dans certains actifs. Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible auprès du prestataire de services financiers ou via le site web.</p>	

Frais	
Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 3%
Frais de sortie	Pas d'application
Frais de gestion	0,60%
Frais courants	0,9%. Les frais courants communiqués se rapportent au dernier exercice du fonds. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement : 0,8% Frais de transaction de portefeuille : 0,1%
Frais de conversion	Pas d'application
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	D'application. Pour plus d'information veuillez vous référer à la section correspondante du prospectus.
Anti-dilution levy	Pas d'application
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge	
Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	1.32% (max. 4.000 Euro) d'application en cas de vente.
Précompte mobilier sur dividende*	Pas d'application
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.	

\* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation

requis ait été signée.

### Documents

 <a href="#">Document d'informations clés</a>	français
 <a href="#">Document d'informations clés</a>	néerlandais
 <a href="#">Prospectus</a>	français
 <a href="#">Prospectus</a>	néerlandais
 <a href="#">Rapport annuel</a>	français
 <a href="#">Rapport annuel</a>	néerlandais
 <a href="#">Rapport semestriel</a>	français
 <a href="#">Rapport semestriel</a>	néerlandais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <https://www.nagelmackers.be>

## Lexique

**HIGH YIELD BONDS:** Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

**EMERGING MARKETS HARD CURRENCY:** titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

**FIXED INCOME:** Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

**INVESTMENT GRADE:** Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

**VOLATILITÉ:** La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

**SOLVABILITÉ (RATING):** Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

**SWING PRICING:** Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

**AUTRE:** La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

**PAYS ÉMERGENTS:** Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

**Taxe anti-dilution:** Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

**SFDR:** Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

**répartition des échéances:** répartition (graphique) des échéances des obligations

**répartition par notation:** Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

## Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via [nagelmackers.be](mailto:nagelmackers.be) ou via [Plaintes@nagelmackers.be](mailto:Plaintes@nagelmackers.be). Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8 à 1000 Bruxelles) via [Ombudsman@Ombudsfin.be](mailto:Ombudsman@Ombudsfin.be).

Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter cette page web : <https://www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire> . Les droits des investisseurs sont disponibles en néerlandais et en français.

Powered by

